



## Traité Kilaim

### Michna 1 - Chapitre 7

הַמְבַרֵּיךְ אֶת הַגֶּפֶן בְּאֶרֶץ,  
אִם אֵין עֵפֶר עַל גְּבֵה שְׁלִשָּׁה טְפָחִים -  
לֹא יָבִיא זֶרַע עָלֶיהָ,  
אֶפְלוּ הַבְּרִיכָה בְּדִלְעַת אוּ בְּסִילּוֹן.  
הַבְּרִיכָה בְּסִלְעַ,  
אִף עַל פִּי שְׂאִין עֵפֶר עַל גְּבֵה אֶלֶּא שְׁלֹשׁ אֶצְבָּעוֹת,  
מִתֵּר לְהַבִּיא זֶרַע עָלֶיהָ.  
הָאֲרֻכָּבָה שְׁבִגְפֹן,  
אֵין מוֹדְדִין לָהּ אֶלֶּא מִן הָעֵקֶר הַשֵּׁנִי:

Celui qui enfonce la [branche] d'une vigne dans le sol (la havrakha : le marcottage), s'il la terre au-dessus [de la branche] n'a pas une hauteur de trois tefa'him, il ne pourra pas semer dessus, et ce, même s'il l'a enfoncée [au préalable] dans une courge [sèche] ou dans un tuyau (un tube en terre cuite). S'il l'a enfoncée [dans un sol] sous un rocher, même s'il n'y a au-dessus d'elle que trois doigts de terre, il pourra semer par-dessus. Une vigne courbée formant un coude est mesurée à partir de sa seconde racine.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)